

Informations de base	
<b>2006/2128(INI)</b>	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Le programme MEDA et l'aide financière à la Palestine: évaluation, mise en œuvre et contrôle	
<b>Subject</b>	
6.40.05.06 Relations avec les pays du Proche et Moyen Orient	
<b>Zone géographique</b>	
Palestine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	KRATSA-TSAGAROPOULOU Rodi (PPE-DE)	04/05/2006
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	DE KEYSER Véronique (PSE)	21/06/2006
	<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/06/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/06/2007	Vote en commission		Résumé
07/06/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0210/2007	

20/06/2007	Débat en plénière		
21/06/2007	Décision du Parlement	T6-0277/2007	Résumé
21/06/2007	Résultat du vote au parlement		
21/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2128(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/6/37560

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE384.591	13/02/2007	
Amendements déposés en commission		PE386.380	06/03/2007	
Avis de la commission	AFET	PE382.626	22/03/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0210/2007	07/06/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0277/2007	21/06/2007	Résumé

## Le programme MEDA et l'aide financière à la Palestine: évaluation, mise en œuvre et contrôle

2006/2128(INI) - 21/06/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU (PPE-DE, GR) sur le programme MEDA et l'aide financière aux Palestiniens, le Parlement se rallie très largement à la position de sa commission au fond et approuve la totalité des recommandations exprimées par sa commission du contrôle budgétaire le 05/06/2007 (se reporter au résumé de la commission au fond).

Globalement, le Parlement estime que le **Processus de Barcelone** revisité (voir [INI/2005/2058](#)) doit continuer de guider le partenariat euro-méditerranéen, même s'il n'était pas encore parvenu à produire tous les résultats escomptés. Sur un plan plus général, le Parlement salue la pertinence du programme MEDA mais souligne que la mise en œuvre du programme pourrait être améliorée par une série de propositions adoptées en commission au fond et reprises en Plénière (se reporter au résumé précédent).

En ce qui concerne l'aide aux Palestiniens, le Parlement s'est félicité de la mise en place du Mécanisme international provisoire destiné à éviter une crise humanitaire majeure dans les territoires palestiniens (le TIM) lequel a permis à plus de 140.000 foyers à faibles revenus, de bénéficier d'une allocation directe.

À la lumière d'un amendement oral de M. Paulo CASACA (PSE, PT) adopté en Plénière, le Parlement s'est également réjoui de la décision du Conseil du 18 juin 2007 de **reprendre immédiatement des relations normales avec l'Autorité palestinienne** et dans cette perspective, de la mise en place de conditions efficaces pour l'octroi d'une aide financière pratique et urgente aux Palestiniens comprenant à la fois des versements financiers directs au nouveau gouvernement palestinien et la fourniture d'une aide humanitaire à la population de Gaza via le TIM.

Dans la foulée, la Plénière a supprimé un considérant par lequel la commission parlementaire avait indiqué que le Hamas n'était pas parvenu à respecter les principes établis par le Quartet (Union européenne, Nations unies, États-Unis et Russie) fondés que la reconnaissance de l'État d'Israël, la renonciation à la violence et la reconnaissance des accords internationaux.